

Le Bureau reste ouvert

HOMMES-FEMMES La proposition de la Biennoise Sandra Schneider (UDC) de supprimer le Bureau de l'égalité a été balayée par le parlement.

TEXTES MICHAEL BASSIN PHOTOS STÉPHANE GERBER



Une rose blanche pour les hommes, un vêtement de la même couleur pour les femmes: le PS a marqué le coup pour ces débats sur l'égalité.

Le résultat est sans appel. Par 110 voix contre 28 et 16 abstentions, la proposition d'enterrer le Bureau de l'égalité a été sèchement refusée, hier, par le Parlement bernois. Les quatre motionnaires, issus de l'UDC et l'UDF, n'ont trouvé grâce que dans leurs propres partis (respectivement 23 et 4 voix). Tout au plus ont-ils séduit une libérale-radical.

Porte-parole des motionnaires, Sandra Schneider a avancé deux arguments principaux qui, selon elle, démontrent l'inutilité du Bureau. Premièrement, la Biennoise a souligné que l'égalité entre homme et femme est aujourd'hui garantie par la Constitution et la loi. «La guerre des sexes, c'est fini! L'égalité fait partie de la vie quotidienne», a-t-elle lancé. Deuxièmement, l'agrarienne a indiqué que la Confédération

possède son Bureau et que beaucoup d'organisations privées s'occupent également de ce thème. «Il faut éviter les doublons», a-t-elle affirmé, avançant que le canton pourrait ainsi économiser 600 000 francs par an. «La plupart des femmes ne se rendraient pas compte de cette disparition, mais cela permettrait de réduire la charge fiscale.»

Des débats bien animés

Katharina Baumann-Berger (UDF, Münsingen) a insisté sur le fait que les rôles traditionnels ne sont pas forcément mauvais et «qu'une femme doit rester une femme, un homme un homme». La salve la plus directe est venue d'une autre femme, Sabina Geissbühler-Strupler (UDC, Herrenschanen). Comparant la structure à «une machine de propagande de haine», elle

juge que cette dernière ne fait que «proclamer des contrevérités».

Les réactions des autres partis ont été nombreuses, notamment pour démontrer que l'égalité figure certes dans la Constitution, mais qu'elle n'est pas effective pour autant. «Il existe encore des inégalités crasses. Il y a encore du pain sur la planche!», a tonné Mohamed Hamdaoui (PDC, Biemme). Les élus ont notamment évoqué les inégalités salariales, le choix de la profession et la représentativité au sein des postes à responsabilités ou en politique. Tamara Funicello (PS, Berne) a par ailleurs rappelé que la violence domestique tue une personne toutes les deux semaines en Suisse, le plus souvent une femme. Et que le harcèlement et les blagues sexistes sont légion.

Certains intervenants n'ont pas oublié les hommes, qui subissent eux aussi des inégalités, notamment en ce qui concerne le congé après une naissance ou l'accès aux temps partiels. «Le Bureau de l'égalité, c'est un investissement qui porte ses fruits!», a argué Daniel Wildhaber (PS, Rubigen). Entre les pour et les contre, seize élus se sont abstenus. Parmi eux, Anne-Caroline Graber (UDC). La Neuchâteloise ne plaide pas pour une fermeture, mais elle estime que le Bureau a tendance à infantiliser les femmes et à être trop influencé par la théorie du genre. Quant au chancelier Christoph Auer, il a rappelé que les cantons ont l'obligation de promouvoir l'égalité, et que le Bureau (doté de 2,1 équivalents plein temps) est très certainement l'outil le plus efficace pour le faire.

Eviter de saigner les communes

FINANCES

L'UDC intervient concernant l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges.



Le Conseil exécutif vient de mettre en consultation un projet de modification de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges. Cette révision, qui a pour but d'encourager les fusions communales, touchera durement le Jura bernois (Le JdJ du 2.03).

Alors que la mise en consultation court jusqu'au 17 mai, Anne-Caroline Graber (UDC) tente de voler au secours des communes. Par voie de motion urgente, signée par ses collègues agrariens Etienne Klopfenstein, Roland Benoit (Corgémont), Marc Tobler (Moutier) et l'Évangélique Tom Gerber (Reconvilier), la Neuchâteloise demande au Conseil exécutif de renoncer à cette modification.

«Une erreur politique»

Anne-Caroline Graber constate que le projet a suscité une vague d'indignation dans le canton, «à juste titre». Car pour la députée, «l'ampleur du sacrifice demandé aux communes les moins bien loties financièrement est totalement injustifiable au regard du bénéfice infinitésimal sur les finances cantonales». Pour la motionnaire, prétendre que cette réduction de

prestations aux communes les plus faibles les incitera à fusionner «est foncièrement faux». Les mariages réalisés à ce jour n'ont, dit-elle, jamais mis en évidence des économies financières notables. Au surplus, même des communes récemment fusionnées, telle que Valbirse, sont pénalisées par cette mesure. Bref, Anne-Caroline Graber ne veut pas d'une «punition collective» pour les régions financièrement défavorisées. «Les communes modestes fournissant souvent des prestations de manière très économe à leur population, mais souffrant de faiblesses structurelles sur lesquelles elles ont peu de prise, ne méritent pas ce traitement.» A ses yeux, «cette erreur politique du Grand Conseil doit être annulée», afin de ne pas mettre à mal la solidarité entre les communes bernoises. Elle supplante que certains membres du parlement n'ont pas véritablement eu conscience de la portée de leur décision lorsqu'ils ont voté, en 2018, le texte ad hoc. Une décision prise à l'époque par 76 voix contre 71. **MBA**

Un monument pour les victimes

MÉMOIRE Hervé Gullotti souhaite voir émerger un lieu du souvenir pour les victimes de placements forcés.

Dans une motion urgente qu'il vient de déposer, Hervé Gullotti (PSJB, Tramelan) rappelle que la Suisse s'est penchée sur une partie sombre de son histoire sociale. Elle a porté un regard sur tous ceux qui, par décision administrative, ont vu, durant une bonne partie du 20e siècle, leur quotidien bouleversé par le déracinement, par le placement forcé et, chez nombre d'entre eux, par la maltraitance physique et psychique. Aujourd'hui, la Loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extra-familiaux prévoit

une contribution de solidarité pour les victimes. «Selon des chiffres fournis par le canton de Berne, jusqu'à septembre 2018, 1765 personnes se sont manifestées auprès des Archives de l'Etat de Berne afin que ces dernières entreprennent des recherches sur leur passé», indique Hervé Gullotti.

Sensibiliser la population

Le socialiste ajoute que la loi stipule également que la Confédération s'engage en faveur de la mise en place de symboles commémoratifs par les cantons. «Berne n'a pas encore



franchi le pas», constate-t-il, avant d'argumenter: «Les victimes attendent également des autorités cantonales qu'elles reconnaissent, officiellement et durablement, leur souffrance et l'injustice qui a été commise à leur endroit. Elles attendent à ce que les cantons contribuent à pérenniser con-

crètement la mémoire de ces atrocités qui ont bouleversé des vies entières et qu'elles sensibilisent la population pour que cela ne se reproduise plus.»

Ainsi, le socialiste demande au Conseil exécutif de s'approcher des associations de victimes dans le canton et de travailler de concert avec elles afin d'ériger un lieu du souvenir. «Un monument pourrait ainsi trouver sa place à proximité des Archives cantonales bernoises qui, par leur engagement intense à reconstituer les dossiers des victimes bernoises, ont grandement œuvré à soulager la douleur des victimes, ou du moins à mettre des mots sur l'inexplicable», propose-t-il. **MBA**

Le rapport Stöckli sur le haut de la pile

LÉGISLATURE

Invités à prendre connaissance du programme gouvernemental de législature, les partis ont, dans l'ensemble, salué la qualité du document. Mais certains d'entre eux – essentiellement le PS, Les Verts et l'UDC – n'ont pas pu s'empêcher d'essayer d'y mettre leur grain de sel. Si bien que le plénum a dû passer en revue plus de 25 (!) déclarations de planification.

Cela pour un document restant du ressort de l'exécutif... Présenté dans ces colonnes (Le JdJ du 9.01), le programme du Conseil exécutif contient cinq objectifs stratégiques. L'un d'eux stipule que le canton entretient sa diversité régionale et exploite davantage le potentiel de son bilinguisme. Il est aussi mentionné que le canton joue un rôle de trait d'union entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Aux yeux des députés, cet

objectif n'est pas assez précis. Si bien que sur suggestion de la Commission des institutions politiques et des relations extérieures, le plénum a accepté hier, par 131 voix contre 5 et 2 abstentions, qu'il soit précisé que le Conseil exécutif est chargé de prendre position au sujet du rapport Stöckli sur le bilinguisme et d'accorder la priorité à sa mise en œuvre.

Pas si loin dans le détail

Par la voix d'Hervé Gullotti (PSJB, Tramelan), les socialistes auraient aimé qu'il soit également inscrit que le Conseil exécutif s'engage à consolider les acquis institutionnels des francophones dans le Jura bernois et à Biemme, et qu'il mène, au-delà du rapport Stöckli, une réflexion sur la manière d'intégrer dans les institutions régionales existantes les autres francophones du canton. Cette déclaration a été refusée par 76 voix contre 60 et 8 abstentions. **MBA**